

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 18 JUILLET 2019

N° 2019-06-19

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du huit juillet deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 134 Présents (mini 30) : 32
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 253 Présentes : 50 Exprimées par pouvoirs : 94 Total (mini 128) : 144
Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 6 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 6 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 7 voix)**

André GILLES

2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS

**27 représentants des communes, commune associée et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Jean-Marc ARCHAMBAULT, Huguette AUDIBERT, Marcel BAGARD, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Marie-Claude BUCHER, Philippe CAHN, Viviane COCQUELET-COURBET, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Adrien DONZET suppléant, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Christian GODART, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Dominique JOUVE, Jean-Charles MATHIEU, Jérôme MICHELI, Catherine NESTEROVITCH, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Didier ROUSSELLE, Christelle RUYSSCHAERT, Jean SCHÜLER, Claude THOMAS.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Michel ROLLAND à Jean-Marc ARCHAMBAULT, Didier-Claude BLANC et Roger DIDIER à Claude AURIAS, Olivier CADIER et Ginette TORTOSA à Marcel BAGARD, Jacqueline BOUYAC et Philippe DE BEAUREGARD à Eliane BARREILLE, Françoise CASALINO et Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Jean-Marc AUDERGON et Christian BARTHEYE à Philippe CAHN, Caroline YAFFEE à Michel COUBAT, Michel BOIS à Pierre DALSTEIN, Jean GARCIA et Dominique MALLIÉ à Stéphane DECONINCK, Marlène MOURIER et Ghislaine SAVIN à Rosy FERRIGNO, Sylvie LAMBERT et Catherine LANTEAUME à Evelyne GAUTHIER, Mounir AARAB et Corinne MOULIN à André GILLES, André AUBERIC à Dominique GUEYTTE, Guy FAURE à Dominique JOUVE, Jeannie DENIEAULT et Bernard MATHIEU à Jean-Charles MATHIEU, Monique BALDUCHI et Claude BAS à Éric RICHARD, Pierres COMBES et Christian THIRIOT à Pascale ROCHAS, Myriam HUGUES et Henriette MARTINEZ à Christelle RUYSSCHAERT, Alain D'HEILLY et Françoise PINET à Jean SCHÜLER, Sébastien DUPOUX à Claude THOMAS.

Délégués excusés

Louis AICARDI, Florent ARMAND, Jean-Claude DEYDIER, Anne-Marie GROS suppléante, Anne LORNE, Marie-Pierre MONIER, Claude PIGAGLIO, Julie RAVEL, Pierre SCHIAZZA, Gérard TENOUX.

Invités excusés

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons

Participaient également à la réunion :

Françoise GRAS suppléante.

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Renaud BOURASSET (La Tribune), Patricia BILCOCCQ (Dauphiné Libéré), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme)

Monsieur Éric RICHARD est nommé secrétaire de séance.

Objet : Syndicat Mixte du Pas des Ondes – Désignation d'un délégué du Parc au comité de pilotage pour la préparation de « l'après Convention d'Occupation Temporaire dans 3 ans »

Le Président expose :

Le Syndicat mixte du Pas des Ondes a pour but de gérer et promouvoir le site du plan d'eau du Pas des Ondes. Ce syndicat regroupe neuf communes : La Motte Chalancon, Cornillon, Rémuzat, La Charce, Rottier, Bellegarde, Establet, Chalancon et Cornillac. Actuellement, le plan d'eau est régi par une convention d'occupation temporaire sur 3 ans.

Afin de préparer la période « d'après convention d'occupation temporaire », le Comité Syndical du syndicat mixte du Pas des Ondes a décidé, dans sa séance du 28 mai 2019, de créer un comité de pilotage dédié à cette démarche.

A ce titre, il sollicite le Parc naturel régional des Baronnies provençales pour désigner un représentant élu au sein de ce COPIL.

Le Président propose de désigner Éric RICHARD, vice-président délégué au tourisme.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Désigne** Éric RICHARD pour siéger au COPIL pour la préparation de l'après convention d'occupation temporaire de 3 ans du plan d'eau du Pas des Ondes
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS